



LA DRFIP tombe le masque !

Deux points à l'ordre du jour de la réunion informelle du 2 septembre

1 / l'évolution des consignes sanitaires au 1^{er} septembre :

Le DRFIP présente la situation. Il indique être dans l'attente des instructions (circulaire DGAFP, ministérielle et DG) mais a communiqué avec les chefs de services (CDS), sur le port du masque, par audio conférence le 1^{er} septembre. Il explique avoir pris l'initiative début août d'une commande de 150 000 masques, soit environ 2 masques par jour pour chaque agent pendant un mois. Selon lui, les huit masques lavables attribués aux agents permettent de faire face de manière transitoire à cette obligation, et il dit que les masques ne seront distribués que sur demande des CDS. Son propos vise à montrer qu'il a pris ses responsabilités quant à l'obligation du port du masque.

Si la CGT constate que le 31 août un rappel a été publié sur Ulysse 69 avec le message du SG « bien mettre son masque », pour autant les masques n'ont pas été distribués dans les services !

La CGT précise concernant les masques tissus que 4 sur les 8 ont été financés par les CHSCT pour les transports en commun. Ils sont inconfortables et en particulier pour répondre au téléphone. De plus la consigne donnée jusque-là par la DRFIP était qu'il convient de neutraliser le masque utilisé pour le transport dès son arrivée au travail.

Les OS unanimes demandent à la DRFIP de distribuer les 150 000 masques en stock sans plus attendre.

La CGT insiste sur plusieurs points :

- Sans attendre, il faut refaire une commande en quantité pour garantir qu'il n'y ait pas de rupture dans l'approvisionnement et de façon à ce que chaque agent puisse avoir des masques tant que de besoin.
- La CGT rappelle que la qualité du masque et son confort doivent être prise en compte et cite l'exemple des collègues du Centre de Contact qui ont des difficultés avec le masque pour répondre au téléphone (voix étouffée et chaleur).
- Faire une évaluation de la consommation sur une semaine.
- Pointe la problématique de l'entretien (lavage) des masques lavables qui doit être financé par l'administration car selon le code du travail les mesures sanitaires ne doivent avoir aucun coût pour les salariés.
- Le déroulé de la journée de travail peut conduire l'agent à utiliser quotidiennement 6 masques, voire plus ! Dans l'hypothèse où ils doivent être lavés, la dotation actuelle ne permet pas de fonctionner sereinement.
- La nécessité de doter chaque agent d'un flacon de gel hydroalcoolique, pour manipuler les masques selon les prescriptions sanitaires.

Pour la CGT la revendication est simple : tous les agents doivent avoir accès à des masques adaptés, confortables et en quantité suffisante.

La DRFIP considère qu'elle ne peut pas faire de nouvelle commande sans avoir reçu les consignes nationales ne sachant pas s'il faut prévoir des masques chirurgicaux ou alternatifs. Sur demande des OS il sera demandé aux CDS de faire une réunion dans chaque service pour expliquer la façon de les utiliser.

Sans nous répondre par ailleurs la direction annonce qu'elle va essayer de doter chaque agent d'un flacon de gel hydroalcoolique. Elle se pose la question de quoi faire en cas de refus par un agent de porter le masque et évoque la possibilité de recourir à des sanctions !

2/ Présentation des sujets à inscrire à l'agenda social :

Le DRFIP propose 2 sujets qui pourraient faire l'objet de groupes de travail :

1 – télétravail : d'après un message du DG, il n'est plus privilégié, mais recommandé. Pour les personnes vulnérables, possibilité de continuer sur le rythme de 5 jours par semaine. Il y a encore des agents en télétravail en vpn15 parce que les applications ne sont pas accessibles en situation normale de télétravail. On garde le stock de PC, pour répondre aux demandes pour raison médicale.

2 – accueil des usagers : un plan d'action sur l'accueil a été commandé par le DRFIP. Il sera présenté plus tard.

Les OS interpellent le DRFIP sur d'autres sujets :

Les OS rappellent l'engagement du DG sur la possibilité de recourir à des vigiles pour gérer l'accès des accueils (audio du 28 août). La CGT a interpellé la direction locale concernant la gestion des flux d'usagers en respect des normes sanitaire et a demandé la mise en place de vigiles partout où les agents l'ont demandé.

Le Directeur confirme leur retour uniquement pour les périodes d'échéances pour les SIP. Le dispositif commencera du 7 septembre au 19 et sera reconduit chaque mois jusqu'à la fin de l'année.

Les OS ont demandé un point sur les possibilités d'aménagement des horaires pour le temps de transport, les temps de pauses. Après avoir rappelé les différents dispositifs mis en œuvre pendant le temps de l'état d'urgence sanitaire, le Directeur en appelle à l'intelligence collective.

La CGT demande qu'une consigne soit donnée en ce sens aux CDS.

La DRFIP présente d'autres sujets à traiter en CTL :

- spécialisation des trésoreries au 1^{er} janvier 2021, réorganisation des SPF.
- paiement de proximité.
- NRP, changement de la trésorerie de St Priest en SGC au 1^{er} janvier ; nouveau calendrier ; possibilité de fermeture de services au 1^{er} septembre 2021, afin de coïncider au mouvement local de mutation.
- Retex : par ailleurs suite à intervention de la CGT le DR confirme que les CDS devaient soumettre les comptes rendus des réunions aux agents avant la remontée en Direction. Ce n'est pas ce qui a été fait.

Le directeur explique que le DG considère que le NRP peut reprendre. La crise a simplement imposé une modification du calendrier. Il veut reprendre la concertation mais indique, contrairement à son annonce en CTL le 9 juillet, il n'y aura pas de nouvelle version pour le Rhône.

Toutes les OS rejettent le NRP.

La CGT revendique un service public de pleine compétence et de proximité qui est contraire à la casse du réseau proposé dans le projet. La crise sanitaire a confirmé notre analyse et si une leçon doit en être tirée c'est le maintien de toutes nos implantations. Par ailleurs, la CGT demande que le nouveau calendrier soit publié.

La partition des trésoreries est confirmée dès le 1^{er} janvier 2021, avant une première vague de fermeture au 1^{er} septembre 2021. Le sursis sanitaire pour le démantèlement du réseau, c'est fini !

Maintenant il nous reste à construire un mouvement qui mette un terme à ce projet. C'est de notre responsabilité collective.

Recrutement de contractuels :

Pour finir en beauté, le Directeur annonce qu'à la demande de la DG, il doit organiser le recrutement de 8 emplois C contractuels pour 3 ans au maximum. Il s'agit de combler des vacances d'emploi ou d'apporter de nouvelles compétences. L'offre d'emploi sera proposée en exclusivité pendant un mois à d'autres fonctionnaires, avant de partir dans le secteur privé.

On y est la casse du statut commence !

Pour la CGT plus que jamais nous devons nous mobiliser pour l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique.

Lyon, le 3 septembre 2020